



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2345

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 22 mars de 18h00 à 20h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Monsieur René MASSAT, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

Madame Elisabeth CLAIN

Messieurs Daniel BESNARD, Augustin BONREPAUX, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

Présents par visioconférence :

Messieurs Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Pierre VIEL.

Excusés :

Madame Christine TEQUI (présente à partir de 19h)

Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Jean-Claude COMBRES Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET, Marc SANCHEZ, Jean-Marc TEISSEIRE.

Absent : Monsieur Henri BENABENT.

Procuration :

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Madame Christine TEQUI

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Marc SANCHEZ

Monsieur Alain MAYODON a pouvoir de Messieurs Jean CAZANAVE et Christian LOUBET

Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE

Monsieur Louis MARETTE a pouvoir de Messieurs Jean-Claude COMBRES et Jean-Luc COURET

Monsieur Alain METGE a pouvoir de Monsieur Raymond BERDOU

Monsieur Pierre VIEL a pouvoir de Monsieur Jean-Pierre BOIX

Objet

Programmation d'études et demandes de subventions – 3^{ème} tranche 2021

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose qu'il est nécessaire d'engager des études structurantes en assainissement afin de préparer les investissements futurs.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose, par conséquent, à l'Assemblée d'engager une troisième programmation d'études en retenant les opérations énumérées en annexe.

Cette troisième programmation d'étude présente un coût de 90 000 €HT.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire

- à mettre en place cette programmation d'études
- à signer les documents correspondants
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le 1^{er} Vice-Président du SMDEA
René MASSAT**



Je soussignée, René MASSAT, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**Le 1^{er} Vice-Président
René MASSAT**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2345
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Réunion du 22 mars 2021

TROISIEME PROGRAMMATION D'ETUDES 2021
ASSAINISSEMENT

Canton	Unité territoriale	Commune	Nature des travaux	Montant HT en €
Haute-Ariège	Haute Ariège	Auzat	Schéma Directeur d'Assainissement du hameau de Marc	40 000 €
Pays d'Olmes	Pays Cathare	Fougax et Barrineuf	Schéma Directeur d'Assainissement de la commune	50 000 €
MONTANT TOTAL				90 000 €